

Notre ambition pour l'école

LES
PROPOSITIONS
DE L'APEL



ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE



Nos convictions et nos propositions



© C. Schausboe

Édito

Le courage de réformer

L'éducation doit être une véritable priorité pour la nation. Elle mérite une authentique concertation avec tous ceux qui s'y consacrent, et singulièrement avec les parents, **premiers éducateurs de leurs enfants**. Elle nécessite également des moyens inscrits dans un **plan d'action pluriannuel**.

Parmi les priorités d'une réforme figure la question de la **considération des enseignants** : ils ont besoin de savoir que leur ouvrage d'aujourd'hui ne sera pas, dès demain, remis en cause. S'ils ont la confiance des parents, il leur faut aussi bénéficier de la reconnaissance des élus de la nation. C'est à ce prix qu'elle pourra leur demander l'accomplissement de leur mission d'éducateurs, plus de présence auprès des élèves, une plus grande ouverture sur le monde de l'entreprise...

Mais la mission d'éducation suppose également **une plus grande autonomie des établissements**. C'est la créativité des équipes éducatives qui leur permettra de mettre en œuvre un accueil adapté à chaque élève, notamment lorsqu'il présente des besoins éducatifs particuliers. C'est la liberté, fruit de l'autonomie, qui permettra à la confiance de prévaloir entre tous les acteurs de la communauté éducative. Qui peut, en effet, encore croire que le schéma unique d'organisation d'un système éducatif national est en mesure de répondre aux attentes ?

L'Apel l'affirme solennellement : c'est **une école authentiquement libre** des préjugés, des carcans et des fatalismes qu'il faut construire. Qui osera s'engager résolument dans cette voie est certain du soutien des parents d'élèves, quelles que soient leurs opinions politiques, leurs convictions, leur confession.

Car la confiance suit toujours de près le courage.

Caroline Saliou
Présidente nationale de l'Apel

LIBERTÉ

L'enseignement associé par contrat contribue significativement à l'effort d'éducation de la nation. Cette contribution reconnue doit être soutenue et encouragée.

- Garantir la **liberté d'ouverture** d'établissements libres dans tous les territoires, tous les quartiers.
- Préserver les libertés liées au **caractère propre** des établissements associés par contrat à l'Etat.
- Permettre à ces établissements d'**accueillir tous les enfants** que leurs familles souhaitent y scolariser.
- Faire en sorte que le **coût de la restauration scolaire** ne soit plus un frein à la liberté de choix.
- Assurer la liberté de choix de l'**Enseignement supérieur libre** grâce à un soutien financier pérenne de l'Etat.



© E. Guyenon / Andia

PARENTS D'ÉLÈVES

Les parents assument la responsabilité première de l'éducation de leurs enfants. Ils doivent être aidés et reconnus comme membres de la communauté éducative.

- Reconnaître les parents d'élèves comme **force de proposition**.
- Soutenir les parents dans leur **responsabilité éducative**.
- Renforcer la **confiance** entre l'école et la famille.
- Donner aux parents les ressources nécessaires au **suivi des apprentissages** de leurs enfants (ENT, aide aux devoirs, appropriation des outils numériques, etc.).
- Associer davantage les parents dans le processus d'**accompagnement à l'orientation**.
- Mener des actions fortes pour aider les parents à **agir contre les fléaux et addictions** qui touchent la jeunesse (harcèlement, embrigadement, pornographie, tabac, alcool, drogue, écrans, etc.).



© J.-M. Leigny



© E. Garroult

AUTONOMIE

Augmenter l'autonomie et le pouvoir de décision des chefs d'établissement libère les initiatives individuelles et motive les équipes enseignantes.

- Renforcer l'**autonomie pédagogique** et évaluer les méthodes d'apprentissage.
- Permettre aux chefs d'établissement de **choisir leurs enseignants** et de bâtir avec eux des propositions pédagogiques en cohérence avec leur projet d'établissement.
- Favoriser le développement de **projets innovants**, que les communautés éducatives évalueront ensuite elles-mêmes.
- Donner aux établissements les moyens d'acquérir des **outils numériques adaptés** à leurs projets éducatifs.



© E. Garroult

RÉUSSITE

L'école doit être soucieuse de chaque élève et devenir un vrai tremplin pour lui permettre de s'insérer dans la société et d'acquérir un métier.

- Prendre le temps d'**évaluer toutes les actions**, et diffuser les bonnes pratiques.
- Au primaire, offrir la possibilité d'un **parcours renforcé** dès les premières difficultés rencontrées, afin d'assurer l'acquisition des fondamentaux.
- Faire du collège un « **collège pour chacun** », en prenant en compte la singularité de chaque jeune et en proposant des pédagogies différenciées, voire des parcours personnalisés.
- Développer la **pratique de l'oral**, du débat, de l'expression en public.
- Favoriser le **travail collaboratif**.
- Apprendre aux élèves à savoir **tirer parti de leurs échecs**.
- **Repenser l'examen du bac** pour lui redonner du sens et en faire un vrai passeport pour la poursuite du parcours de chacun.
- Préciser les prérequis des établissements supérieurs afin de **faciliter l'orientation** et renforcer les spécificités de chaque filière dans les lycées.



© E. Ganout



© E. Ganout

VIE SCOLAIRE

La prise en compte du jeune dans tous les aspects de sa personne et les modalités d'organisation des cours sont des facteurs importants pour le succès de sa vie scolaire.

- Regagner du **temps scolaire** en juin.
- Promouvoir, dès le collège, l'**enseignement professionnel** et l'**apprentissage**, en valorisant les métiers accessibles.
- Prêter attention à la **parole des jeunes** en tant que membres de la communauté éducative.
- Instaurer un « **passport de vie scolaire** » qui permette de valoriser les engagements du jeune dans la vie de l'établissement, son respect des autres, mais aussi de repérer les points d'amélioration.
- Prendre en compte l'**engagement associatif ou culturel** des élèves et leurs séjours à l'étranger.
- Valoriser les **expériences particulières** (stages longs, césures, etc.) pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

ACCOMPAGNEMENT

Il est indispensable de donner une vraie chance à tous les jeunes, et notamment aux plus en difficulté.

- Améliorer l'accueil des élèves à **besoins éducatifs particuliers** et/ou en situation de handicap en :
 - proposant à chacun un parcours adapté à ses besoins (inclusion, Segpa, Ulis...);
 - renforçant leur accompagnement par des personnels spécialisés (enseignants, AESH...).
- Prendre mieux en considération la variété des **formes d'intelligence** et des talents.
- Pérenniser l'**accompagnement personnalisé** des élèves.
- Développer le **tutorat** entre élèves et/ou avec des tiers extérieurs.
- Engager une réflexion dès l'entrée au collège en vue d'une **orientation réfléchie** et réussie.
- Créer de véritables **passerelles** entre les filières et offres de formation, tout au long de la scolarité.
- Accompagner les élèves décrocheurs en créant des « **classes de retour à l'école** ».

MÉTIER D'ENSEIGNANT

La revalorisation du métier d'enseignant est l'une des conditions essentielles du renouveau de l'école.

- Promouvoir une **formation continue** intégrant, entre autres, des stages en entreprise et à l'étranger, et créer des formations dédiées aux nouvelles technologies.
- Repenser le **temps de présence** des enseignants dans l'établissement et le valoriser financièrement.
- Organiser une **évaluation régulière** et constructive des enseignants.
- Mettre en place les conditions du **respect de l'enseignant** et de son autorité.
- Développer le **travail en équipe** des enseignants.
- Prendre le temps d'**associer les enseignants** aux réflexions sur les nouveaux projets et réformes.
- Faciliter et valoriser les **reconversions professionnelles** pour rejoindre ou quitter le métier d'enseignant.

Qui sommes-nous ?

L'Apel, c'est...

- La première association de parents d'élèves en France, avec 915 000 adhérents.
- Une présence dans 5 000 établissements associés par contrat, sur l'ensemble du territoire.
- Une mission : défendre la **liberté de choix de l'école** et rendre possible, pour chaque parent d'élève, l'**exercice de sa mission d'éducateur** au sein de la famille, de la communauté éducative et de la société.

DES SERVICES CONCRETS POUR LES PARENTS :

- **Famille & éducation**, un magazine dédié à la scolarité, aux questions éducatives et sociétales, crédité de 1 123 000 lecteurs. (Source : étude ACPM ONE 2016)
- Le site www.apel.fr, qui apporte des réponses pratiques aux questions que se posent les parents sur la scolarité et l'éducation.
- Le **service information et conseil aux familles** qui, dans les départements et les académies, accueille, écoute et accompagne les parents sur les questions liées à la scolarité, à l'orientation, aux besoins éducatifs particuliers, ou à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- La **plateforme téléphonique Apel service** (01 44 93 30 71), qui met à l'écoute des parents des conseillers scolaires, des psychologues et des juristes.

